

Biophytis obtient un financement par emprunt de 10 millions d'euros auprès de Kreos Capital

Le financement sera consacré au développement de la filiale Biophytis Inc à Boston, et à la préparation du programme clinique MYODA dans la myopathie de Duchenne.

Paris (France), 13 Septembre 2018, 18h00 - BIOPHYTIS (Euronext Growth Paris : ALBPS), société de biotechnologie spécialisée dans le développement de candidats médicaments pour lutter contre les maladies dégénératives liées à l'âge, annonce aujourd'hui avoir mis en place auprès de Kreos Capital une ligne d'emprunt de 10 millions d'euros en 4 tranches disponibles jusqu'à juin 2019.

Stanislas Veillet, PDG de BIOPHYTIS, commente : « Cette opération nous permet de financer le déploiement de Biophytis Inc (Cambridge, MA), où nous recrutons actuellement l'équipe qui doit conduire le développement clinique et réglementaire de nos candidats médicaments aux Etats-Unis. En particulier SARA le programme clinique de phase 2B dans la sarcopénie qui compte d'ores-et-déjà 5 centres ouverts aux Etats-Unis. Ce financement contribue par ailleurs à la préparation du programme clinique MYODA dans la myopathie de Duchenne, dont l'autorisation par la FDA est attendue avant fin 2018. »

Le financement d'un montant total de 10 millions d'euros comprend quatre tranches de 2,5 millions d'euros chacune : deux tranches pouvant être émises dès septembre 2018, une troisième pouvant être émise avant fin 2018, enfin, la dernière pouvant être émise avant fin juin 2019. Kreos recevra par ailleurs, des bons de souscription d'actions (« BSA ») Biophytis, pour une valorisation de 1 million d'euros.

Principales caractéristiques des obligations

Le financement, composé de 10 millions d'obligations simples de valeur nominale de 1 euro, est divisé en quatre tranches de 2,5 millions d'euros chacune. Les dates d'émission sont établies à date de signature de l'accord, au plus tard le 30 septembre 2018 pour les deux premières tranches, puis au dernier trimestre 2018, et au premier trimestre 2019, avec possibilité de décaler l'un des tirages au deuxième trimestre 2019. Chacune des tranches porte un intérêt annuel de 10%. Les tranches seront remboursées en 36 mensualités, après un différé de remboursement du montant nominal, à partir d'avril 2019.

Le prêt est un financement par emprunt non subordonné et de premier rang. Il a été garanti par l'octroi classique en pareille circonstance de certains actifs incorporels de Biophytis.

Principales caractéristiques des bons de souscription d'actions (« BSA »)

Biophytis émettra au profit de Kreos Capital 442 477 bons de souscription d'actions (« BSA ») donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles Biophytis à raison d'une action pour un BSA. Le bon de souscription peut être exercé sur une période de 7 ans après sa délivrance. Le prix d'exercice des BSA est fixé à 2,67 euros.

Un actionnaire détenant 1% du capital de la Société avant l'exercice des BSA détiendra 0,97% du capital après l'exercice de la totalité des BSA, sur la base (non diluée ou diluée) du nombre d'actions composant le capital social de la Société (soit 13 463 413 actions).

Cadre juridique de l'opération

L'émission de financement relève de l'approbation par le Conseil d'Administration - qui s'est réuni le 10 juillet 2018 - conformément aux dispositions de l'article L.228-40 du Code de commerce.

L'émission du bon de souscription d'actions (BSA) a été déterminée par le Directeur Général lors de la subdélégation du Conseil d'Administration faisant usage de la délégation de compétence conférée par la 8ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2018, et relative à l'achèvement d'une offre avec suppression des droits préférentiels de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires conformément à l'article L 225-138 du Code de commerce.

Dans ce cadre et conformément à l'article 211-3 du règlement général de l'AMF, l'émission des bons de souscription d'actions en faveur de Kreos Capital ne nécessite pas la préparation d'un prospectus devant être soumis au visa de l'AMF.

Admission des actions ordinaires nouvelles par exercice des BSA

L'admission des actions ordinaires nouvelles aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sera demandée sous le code ISIN existant des actions ordinaires de Biophytis (ISIN : FR0012816825). Les nouvelles actions ordinaires seront immédiatement assimilées aux actions ordinaires existantes. Ni les obligations, ni les bons de souscription d'actions, ne seront cotés sur Euronext Paris.

A propos de BIOPHYTIS


BIOPHYTIS est une société de biotechnologie créée en 2006, spécialisée dans les maladies liées au vieillissement. Elle développe des solutions thérapeutiques innovantes sur des pathologies, sans traitement, en vue de restaurer les fonctions musculaires et visuelles. Ainsi BIOPHYTIS concentre ses efforts de recherche et de développement dans la lutte contre la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) et la dystrophie musculaire liée à l'âge (sarcopénie). Sur ces deux pathologies particulièrement invalidantes, la société dispose de candidats médicaments propriétaires entrant en phase 2b : Sarconeos et Macuneos.

Le modèle économique de BIOPHYTIS est d'assurer la conduite des projets jusqu'à la preuve d'activité clinique chez le patient, puis de licencier les technologies pour poursuivre le développement en partenariat avec un laboratoire pharmaceutique.

Installée sur le campus de Sorbonne Université à Paris, BIOPHYTIS s'appuie sur des collaborations de recherche de premier plan avec plusieurs Instituts de Sorbonne Université : l'Institut de Biologie Paris Seine, l'Institut de Myologie et l'Institut de la Vision.

BIOPHYTIS est une société cotée sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris (ALBPS ; ISIN : FR0012816825).

Pour plus d'informations : <http://www.biophytis.com>

 Suivez-nous sur Twitter @biophytis

BIOPHYTIS est éligible au dispositif PEA-PME



Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de BIOPHYTIS et ainsi à entraîner une variation par rapport aux déclarations prospectives, veuillez-vous référer à la section « Facteurs de Risque » du Prospectus d'Admission des actions de la Société à la cotation sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris déposé auprès de l'AMF et disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de BIOPHYTIS (www.biophytis.com).

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions BIOPHYTIS dans un quelconque pays. Les éléments qui figurent dans cette communication peuvent contenir des informations prospectives impliquant des risques et des incertitudes. Les réalisations effectives de la Société peuvent être substantiellement différentes de celles anticipées dans ces informations du fait de différents facteurs de risque et d'incertitude. Ce communiqué de presse a été rédigé en langues Française et Anglaise ; en cas de différence entre les textes, la version française prévaudra.

BIOPHYTIS
Stanislas VEILLET
CEO
contact@biophytis.com
Tel: +33 (0) 1 44 27 23 00

Citigate Dewe Rogerson
Presse internationale & Investisseurs
Laurence BAULT/Antoine DENRY
Laurence.bault@citigatedewerogerson.com
antoine.denry@citigatedewerogerson.com
Tel: +33 (0)1 53 32 84 78
Mob: +33(0)6 64 12 53 61

LifeSci Advisors
Chris MAGGOS
Managing Director, Europe
chris@lifesciadvisors.com
Tel: +41 79 367 6254